

Réunion du conseil municipal

Séance du 1er AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le 1er avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Régine BARLE, David BOBIN, Gilbert BOBIN, Jérôme CAZZOLA, Pascal COURBET, Maurice HUGÉ, Claudette QUEANT, Claudie MALLET, Luc MOUTON, Annick PORRO, Stéphan ROGAN, Alain VAILLANT

Absente :

Gilbert LAMBIN donne pouvoir à Luc MOUTON

Annie BARBA donne pouvoir à Claudie MALLET

Sylvie LAY donne pouvoir à David BOBIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour appelle les délibérations suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Compte Administratif 2009
3. Budget Primitif 2010
4. Subventions aux Associations
5. Taux d'imposition 2010
6. Remplacement du délégué au syndicat des eaux

1) Désignation du secrétaire de séance

Claudette QUEANT est nommée secrétaire de séance

2) Approbation du Compte Administratif 2009

-
Le conseil municipal, après examen de la comptabilité du receveur, procède à l'étude de la comptabilité de l'ordonnateur sous la présidence de Alain VAILLANT

Fonctionnement

Dépenses	317 870,15 €
Recettes	325 766,20 €
Excédent de clôture	7 896,05 €
résultat antérieur	88 857,65 €
<u>résultat cumulé</u>	<u>96 753,70 €</u>

Investissement

Dépenses	56 781,19 €
Recettes	42 551,68 €
Déficit de clôture	- 14 229,51€

résultat antérieur 5 159,23 €
résultat cumulé -9 070,28 €

Restes à réaliser en dépenses : 23 837,00 €

Restes à réaliser en recettes : 7 165,00 €

besoin de financement au 1068 : 25 742,28 €

résultat fonctionnement reporté 002 : 71 011,42 €

Hors de la présence de Monsieur BOBIN Gilbert, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2009

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

3) Budget Primitif 2010

La réunion des finances afin d'étudier les comptes du budget prévisionnel a eu lieu et Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'étudier chapitre par chapitre les montants proposés et de voter leur acceptation ou non aux propositions faites .

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

-

Chapitre 011 Charges à caractère général : proposé en 2010 : 96 000,00 € pour 86 369,68 € réalisés 2009 et 103 000,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 012 Charges de personnel : proposé en 2010 : 185 000,00 € pour 178 245,55 € réalisés 2009 et 183 600,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : proposé en 2010 : 2 000 ,00€ pour 0 € réalisés 2009 et 2 000,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : proposé en 2010 : 53 705,00 € pour 0 € réalisés 2009 et 59 952,65 € voté au budget 2009.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : proposé en 2010 : 50 900,00 € pour 48 496,52 € réalisés 2009 et 49 204,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 66 Charges financières : proposé en 2010 : 3 950,00 € pour 4 612,15 € réalisés 2009 et 4 615,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : proposé en 2010 : 200,00 € pour 146,25 € réalisés 2009 et 500,00€ voté au budget 2009.

FONCTIONNEMENT – RECETTES

-

Chapitre 02 : Excédent antérieur reporté : proposé en 2010 71 011,42 € pour 0 € réalisés 2009 et 88 857,65 € voté au budget 2009.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : proposé en 2010 : 800,58 € pour 0 € réalisés 2009 et 2 000,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections : proposé en 2010: 5000 € pour 23 424,55 € réalisés 2009 et 3 000,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 070 : Produits des services : proposé en 2010 : 16 900,00 € pour 16 988,50 € réalisés

2009 et 17 400,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 073 : Impôts et taxes : proposé en 2010 151 564,00 € pour 148 267,26 € réalisés 2009 et 153 719,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 074 : Dotations et participations : proposé en 2010 127 479,00 € pour 133 719,70 € réalisés 2009 et 123 095,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante : proposé en 2010 19 000,00 € pour 19 066,81 € réalisés 2009 et 18 000,00 € voté au budget 2009.

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 001 : solde d'exécution d'inv. reporté : proposé en 2010 : 9 070,28 € €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : proposé en 2010 : 5 000,00 € pour 2 324,55 € réalisés 2009 et 3 000,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts : proposé en 2010 : 14 316,72 € pour 0 € réalisés 2009 et 18 300,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 204 : Subvention d'équipement proposé en 2010 : 42 000,00 € pour 0 € réalisés 2009 et 0 € voté au budget 2009.

Chapitre 021 Immobilisations corporelles : proposé en 2010 : 40 637,00 € pour 40 809,91 € réalisés 2009 et 98 211,88 € voté au budget 2009.

-

INVESTISSEMENT – RECETTES

-

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : proposé en 2010 : 53 705,00 € pour 0 € réalisés 2009 et 59952,65 € voté au budget 2009.

Chapitre 010 : Dotation Fonds divers réseaux : proposé en 2010 : 27 742,28 € pour 35 863,00 € réalisés 2009 et 31 200,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 013 : Subventions d'investissements: proposé en 2010 : 23 005,00 € pour 6 688,68 € réalisés 2009 et 20 000,00 € voté au budget 2009.

Chapitre 016 : Emprunt et dettes assimilés : proposé en 2010 : 6 571,72 € pour 0 € réalisés 2009 et 0 € voté au budget 2009.

le conseil municipal procède au vote du budget 2010, le budget est adopté portant :

- en dépenses de fonctionnement : 391 755,00 €
- en recettes de fonctionnement : 391 755,00 €
- en dépense d'investissement : 111 024,00 €
- en recettes d'investissement : 111 024,00 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

4) Subventions aux Associations et au CCAS :

Proposition de Monsieur le Maire de donner a :

- Entente sportive la somme de 300 €
- Association « les amis de Vauxbuin » la somme de 300 €

- Karaté la somme de 300 €
- Comité des fêtes la somme de 300 €
- CCAS la somme de 6000 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

5) Taux d'imposition 2009

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux d'imposition communale comme suit :

Taxe d'habitation : taux de 8,28 % au lieu de 7,89 % en 2009
 Taxe foncière bâtie : taux de 7,83 % au lieu de 7,46 % en 2009
 Taxe foncière non bâtie : taux de 24,44 % au lieu de 23,28% en 2009

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

6) Remplacement du délégué au syndicat des eaux ...

Monsieur LAMBIN délégué titulaire au syndicat des eaux ne peut plus être disponible et démissionne de son poste de titulaire au syndicat des eaux ,il propose Claudie MALLET;
 L'assemblée est contre en l'absence de Sylvie LAY qui est suppléante. Il est proposé de faire une autre réunion pour en débattre et élire un nouveau délégué.